

Version Approbation

11 mars 2021



PLUi

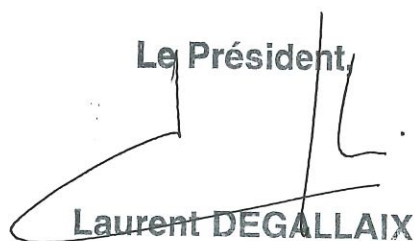
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

des 35 communes de

Valenciennes Métropole

Note explicative

Le Président,



Laurent DEGALLAIX

Version Approbation

11 mars 2021

The logo for the Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), with the letters "PLUi" in a large, bold, blue sans-serif font.

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

des 35 communes de

Valenciennes Métropole

Note explicative

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
ORDURES MENAGERES	3
Le tri des déchets	3
La déchetterie.....	3
Le compostage	3
ADDUCTION D'EAU POTABLE	4
Préambule	4
Captages, volumes produits et autorisations.....	5
ASSAINISSEMENT.....	6
Préambule	6
Les capacités des stations d'épuration.....	7
SITUATION PROJETEE SUR LES RESEAUX POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT.....	11

Ordures ménagères

Le tri des déchets

Services rendus par la CAVM

La Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole assure divers services pour gérer les déchets du Territoire :

- collecte des ordures ménagères résiduelles ;
- collecte sélective multi-matériaux, leur tri et évacuation vers les filières ;
- collecte séparative des déchets verts ;
- collecte séparative des encombrants ;
- la gestion des déchetteries (enlèvement des bennes et traitement des déchets) ;
- l'équipement en conteneurs pour les collectes ordures ménagères et sélective.

Deux modes de débarras des déchets

Les habitants des communes de la CAVM disposent de deux types d'organisation pour gérer leurs déchets. D'une part, une collecte grâce à des camions est effectuée chaque semaine sur le territoire. Cette collecte a été pensée dans une optique des respects des habitants et de l'environnement en adoptant un parcours adapté (les camions évitent par exemple de passer devant les écoles aux heures d'entrée et sortie), et en utilisant un carburant un minima respectueux de l'environnement.

Outre la collecte, les habitants peuvent passer par des points d'apport volontaires. Il existe des bornes de différents types (ordures ménagères, cartons/plastiques, verre) distribuées sur plusieurs communes, que les citoyens peuvent retrouver grâce aux plans d'implantation qui leur ont été distribués, ou sur le site des déchets en ligne mis à leur disposition. Les points d'apport volontaires sont avantageux sur plusieurs points, ils permettent en effet de réduire pollution, nuisances sonores et olfactives dues aux camions de collecte.

La déchetterie

Le territoire de la CAVM compte 5 déchetteries réparties sur les communes de Maing, Onnaing, Quiévrechain, Valenciennes et Vieux-Condé.

Le compostage

En 2015, la Communauté d'Agglomération a envoyé 17.010,47 tonnes de déchets verts vers le site de compostage de Louches. Le compost produit à partir de ces tonnages de déchets verts entrés sur le site représente environ 35% du tonnage global.

Adduction d'eau potable

Préambule

Les ressources en eau sont suffisantes pour couvrir l'ensemble des besoins en eau du bassin Artois-Picardie, en sachant que la consommation moyenne en eau potable pour une famille de 2 adultes et 2 enfants est d'environ 85 m³/an (contre 120m³/an au niveau national).

La Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole dispose de 32 stations de pompage en activité dédiées à l'alimentation en eau potable.

La distribution est assurée pour l'essentiel des communes par le SEV (Syndicat des Eaux du Valenciennois) et Noréade.

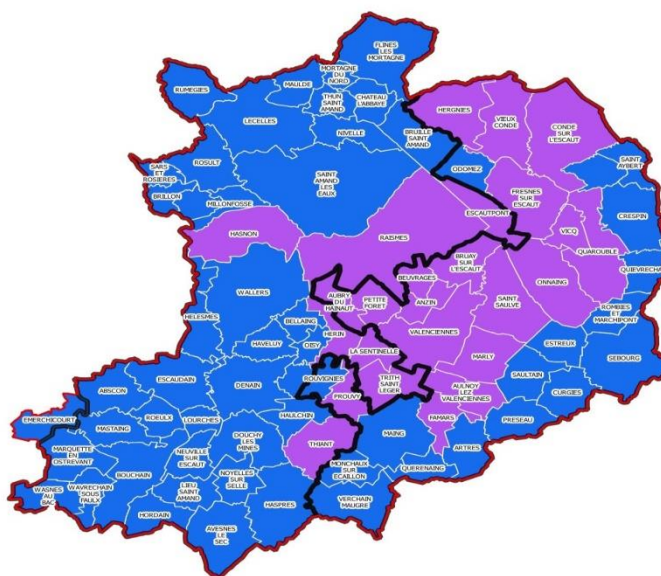
DDTM59
DT_Valenciennes
Unité CTPE



Découpage 2017 des syndicats d'eau sur le territoire du Valenciennois

I_syndicats des eaux

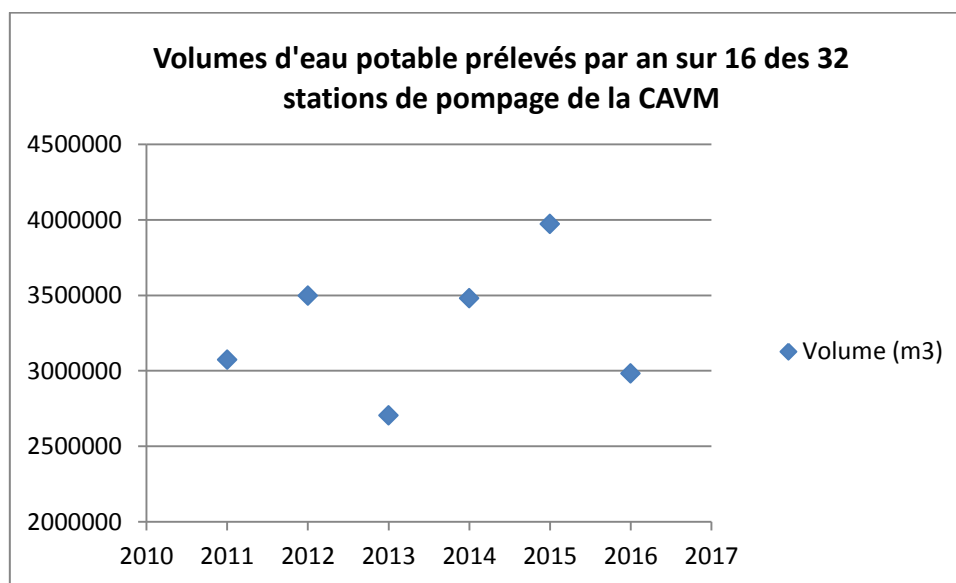
- Syndicat des Eaux du Valenciennois (SEV)
- NOREADE Régie du SIDEN-SIAN



Les volumes d'eau potable prélevés sont variables selon les années comme l'illustre le graphique en page suivante. Il est important de préciser que seules 16 des 32 stations de pompages donnent accès à leurs données pour les années 2011 à 2016. Ainsi les volumes exprimés sur le graphique compris entre 1500000 et 4000000 m³ donnent une idée des prélèvements du territoire, mais ne représentent pas l'entièreté de la consommation en eau potable.

En cas de limitation de la ressource en eau lors de sécheresses par exemple, la communauté d'agglomération de Valenciennes Métropole peut prélever l'eau dans d'autres secteurs, et l'acheminer sur de grandes distances. Ce genre de transfert d'eau est possible entre Wandignies et Valenciennes.

Captages, volumes produits et autorisations



Volumes d'eau prélevés par an selon les données disponibles sur le territoire de la CAVM

Nota bene : Le graphique ne représente qu'une partie des volumes prélevés car seulement 16 des 32 stations de pompage donnent accès à leurs données

Assainissement

Préambule

La Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole possède un réseau de stations d'épuration sur son territoire qui permet de gérer les effluents liés à l'activité humaine et économique.

Le traitement des eaux usées est indispensable car il permet d'amoindrir l'impact humain sur l'environnement. En effet, les eaux usées sont les eaux qui à la suite de leur utilisation domestique, commerciale ou industrielle sont de nature à polluer les milieux dans lesquels elles seraient déversées. C'est pourquoi, dans un souci de protection des milieux récepteurs, des traitements sont réalisés sur ces effluents collectés par le réseau d'assainissement urbain.

A l'issue du traitement des eaux usées, deux types de « substances » sont produites : D'une part une eau épurée, rejetée en aval de la station, dans le milieu naturel (souvent dans les rivières), et d'autre part un concentrât désigné sous le terme de « boues » ou « boues résiduelles ».

Ces boues rejetées sont ensuite exploitées, et ce de différentes manières. La plupart sont en effet destinées à l'épandage, une partie au compostage, enfin une plus petite partie est utilisée en revalorisation industrielle.

Les capacités des stations d'épuration

Le bilan des capacités des stations d'épuration présentes sur le territoire figure ci-dessous.

Valenciennes

Description de la station

Nom de la station : Valenciennes (Zoom sur la station)
Code de la station : 011033500000
Nature de la station : Urbain
Réglementation : Eau
Région : HAUTS-DE-FRANCE
Département : 59
Date de mise en service : 01/01/1993
Service instructeur : DDTM59
Maitre d'ouvrage : S1 D'ASSAINISSEMENT DE VALENCIENNES
Exploitant : EAU ET FORCE (ANZIN)
Commune d'implantation : VALENCIENNES
Capacité nominale : 63000 EH
Débit de référence : 14000 m3/j
Autosurveillance validée : Validé
Traitement requis par la DERU :
 - Traitement secondaire
 - Dénitrification plus poussée
 - Déphosphatation plus poussée
+ Filières de traitement :

Agglomération d'assainissement

Code de l'agglomération : 010000159606
Nom de l'agglomération : VALENCIENNES
Commune principale : VALENCIENNES
Tranche d'obligations : [100 000 ; ...] EH
Taille de l'agglomération en 2017 : 113367 EH
Somme des charges entrantes : 113367 EH
Somme des capacités nominales : 63000 EH
+ Liste des communes de l'agglomération :

Chiffres clefs en 2017

Chiffres clefs en 2016

Charge maximale en entrée : 85731 EH
Débit entrant moyen : 12656 m3/j
Production de boues : 1291.00 tMS/an

Destinations des boues en 2016 (en tonnes de matières sèches par an) :

Milieu récepteur

Bassin hydrographique : ARTOIS-PICARDIE
Type : Eau douce de surface
Nom : Rejet Valenciennes
Nom du bassin versant : Escaut

Zone Sensible : Escaut, Scarpe, Deûle, Sensée, Marque et Sambre
Sensibilité azote : Oui (Ar. du 22/02/2006)
Sensibilité phosphore : Oui (Ar. du 22/02/2006)
Consulter les zones sensibles

Voir le point de rejet (Double-cliquer sur le point pour l'effacer)

Conformité équipement au (31/12/2018 : prévisionnel) : Oui
Respect de la réglementation en 2017

Conforme en équipement au 31/12/2017 : Oui
Date de mise en conformité : 31/12/2010
Abattement DBO5 atteint : Oui
Abattement DCO atteint : Oui
Abattement Ngl atteint : Oui
Abattement Pt atteint : Oui
Conforme en performance en 2017 : Oui

Réseau de collecte conforme (temps sec) : Oui
Date de mise en conformité : 31/12/2000

Respect de la réglementation en 2016
Respect de la réglementation en 2015
Respect de la réglementation en 2014
Respect de la réglementation en 2013
Respect de la réglementation en 2012
Respect de la réglementation en 2011

Source : MTES - ROSEAU - Novembre 2018

Bruay-sur-Escout

Description de la station

Nom de la station : Bruay-sur-Escout (Zoom sur la station)
Code de la station : 010270200000
Nature de la station : Urbain
Réglementation : Eau
Région : HAUTS-DE-FRANCE
Département : 59
Date de mise en service : 01/01/1981
Service instructeur : DDTM59
Maitre d'ouvrage : COMMUNE DE BRUAY SUR L'ESCAUT
Exploitant : EAU ET FORCE (ANZIN)
Commune d'implantation : BRUAY-SUR-L'ESCAUT
Capacité nominale : 16000 EH
Débit de référence : 1800 m3/j
Autosurveillance validée : Validé
Traitement requis par la DERU :
 - Traitement secondaire
 - Dénitrification
 - Déphosphatation
+ Filières de traitement :

Agglomération d'assainissement

Code de l'agglomération : 010000159112
Nom de l'agglomération : BRUAY-SUR-L'ESCAUT
Commune principale : BRUAY-SUR-L'ESCAUT
Tranche d'obligations : [10 000 ; 100 000] EH
Taille de l'agglomération en 2017 : 6017 EH
Somme des charges entrantes : 6017 EH
Somme des capacités nominales : 16000 EH
+ Liste des communes de l'agglomération :

Chiffres clefs en 2017

Charge maximale en entrée : 6017 EH
Débit entrant moyen : 1366 m3/j
Production de boues : 102.85 tMS/an

Destinations des boues en 2017 (en tonnes de matières sèches par an) :

Milieu récepteur

Bassin hydrographique : ARTOIS-PICARDIE
Type : Eau douce de surface
Nom : Rejet Bruay-sur-Escout
Nom du bassin versant : Escaut

Zone Sensible : Escaut, Scarpe, Deûle, Sensée, Marque et Sambre
Sensibilité azote : Oui (Ar. du 22/02/2006)
Sensibilité phosphore : Oui (Ar. du 22/02/2006)
Consulter les zones sensibles

Voir le point de rejet (Double-cliquer sur le point pour l'effacer)

Conformité équipement au (31/12/2018 : prévisionnel) : Oui
Respect de la réglementation en 2017

Conforme en équipement au 31/12/2017 : Oui
Date de mise en conformité : 31/12/2005
Abattement DBO5 atteint : Oui
Abattement DCO atteint : Oui
Abattement Ngl atteint : Oui
Abattement Pt atteint : Oui
Conforme en performance en 2017 : Oui

Réseau de collecte conforme (temps sec) : Oui
Date de mise en conformité : 31/12/2015

Respect de la réglementation en 2016
Respect de la réglementation en 2015
Respect de la réglementation en 2014
Respect de la réglementation en 2013
Respect de la réglementation en 2012
Respect de la réglementation en 2011

Source : MTES - ROSEAU - Novembre 2018

BEUVRAGES

Description de la station

Nom de la station : BEUVRAGES ([Zoom sur la station](#))
Code de la station : 011036800000
Nature de la station : Urbain
Réglementation : Eau
Région : HAUTS-DE-FRANCE
Département : 59
Date de mise en service : 01/01/2007
Service instructeur : DDTM59
Maitre d'ouvrage : SIVOM AMENAGEMENT ANZIN
 BEUVRAGES R
Exploitant : HAINAUT MAINTENANCE
Commune d'implantation : BEUVRAGES
Capacité nominale : 43200 EH
Débit de référence : 14400 m³/j
Autosurveillance validée : Validé
Traitement requis par la DERU :
 - Traitement secondaire
 - Dénitrification
 - Déphosphatation
+ Filières de traitement :

Agglomération d'assainissement

Code de l'agglomération : 010000159491
Nom de l'agglomération : RAISMES
Commune principale : RAISMES
Tranche d'obligations : [10 000 ; 100 000 [E
Taille de l'agglomération en 2017 : 45957 EH
Somme des charges entrantes : 45957 EH
Somme des capacités nominales : 43200 EH
+ Liste des communes de l'agglomération :

Chiffres clefs en 2017

Charge maximale en entrée : 45957 EH
Débit entrant moyen : 6060 m³/j
Production de boues : 483.00 tMS/an

Destinations des boues en 2017 (en tonnes de matières sèches par an) :

Absence de données

Chiffres clefs en 2016
 Chiffres clefs en 2015
 Chiffres clefs en 2014
 Chiffres clefs en 2013
 Chiffres clefs en 2012
 Chiffres clefs en 2011

Milieu récepteur

Bassin hydrographique : ARTOIS-PICARDIE
Type : Eau douce de surface
Nom : Rejet BEUVRAGES
Nom du bassin versant : Escout

Zone Sensible : Escout, Scarpe, Deûle, Sensée, Marque et Sambre
Sensibilité azote : Oui (Ar. du 22/02/2006)
Sensibilité phosphore : Oui (Ar. du 22/02/2006)
Consulter les zones sensibles

Voir le point de rejet (Double-cliquer sur le point pour l'effacer)

Conformité équipement au (31/12/2018 : prévisionnel) : Oui

Respect de la réglementation en 2017

Conforme en équipement au 31/12/2017 : Oui
Date de mise en conformité : 31/12/2006
Abattement DBO5 atteint : Oui
Abattement DCO atteint : Oui
Abattement Ngl atteint : Oui
Abattement Pt atteint : Oui
Conforme en performance en 2017 : Oui

Réseau de collecte conforme (temps sec) : Oui
Date de mise en conformité : 31/12/2006

Respect de la réglementation en 2016
 Respect de la réglementation en 2015
 Respect de la réglementation en 2014
 Respect de la réglementation en 2013
 Respect de la réglementation en 2012
 Respect de la réglementation en 2011

[précédent](#) | [suivant](#) | [accueil](#)

Source : MTES - ROSEAU - Novembre 2018

ONNAING

Description de la station

Nom de la station : ONNAING ([Zoom sur la station](#))
Code de la station : 010250100000
Nature de la station : Urbain
Réglementation : Eau
Région : HAUTS-DE-FRANCE
Département : 59
Date de mise en service : 01/01/1985
Service instructeur : DDTM59
Maitre d'ouvrage : S.O.VI.QUA
Exploitant : HAINAUT MAINTENANCE
Commune d'implantation : ONNAING
Capacité nominale : 9000 EH
Débit de référence : 2400 m³/j
Autosurveillance validée : Validé
Traitement requis par la DERU :
 - Traitement secondaire
+ Filières de traitement :

Agglomération d'assainissement

Code de l'agglomération : 010000159447
Nom de l'agglomération : ONNAING
Commune principale : ONNAING
Tranche d'obligations : [10 000 ; 100 000 [E
Taille de l'agglomération en 2017 : 9624 EH
Somme des charges entrantes : 9317 EH
Somme des capacités nominales : 9000 EH
+ Liste des communes de l'agglomération :

Chiffres clefs en 2017

Charge maximale en entrée : 9317 EH
Débit entrant moyen : 2080 m³/j
Production de boues : 163.67 tMS/an

Destinations des boues en 2017 (en tonnes de matières sèches par an) :

Absence de données

Chiffres clefs en 2016
 Chiffres clefs en 2015
 Chiffres clefs en 2014
 Chiffres clefs en 2013
 Chiffres clefs en 2012
 Chiffres clefs en 2011

Milieu récepteur

Bassin hydrographique : ARTOIS-PICARDIE
Type : Eau douce de surface
Nom : Rejet ONNAING
Nom du bassin versant : Escout

Zone Sensible : Escout, Scarpe, Deûle, Sensée, Marque et Sambre
Sensibilité azote : Oui (Ar. du 22/02/2006)
Sensibilité phosphore : Oui (Ar. du 22/02/2006)
Consulter les zones sensibles

Voir le point de rejet (Double-cliquer sur le point pour l'effacer)

Conformité équipement au (31/12/2018 : prévisionnel) : Oui

Respect de la réglementation en 2017

Conforme en équipement au 31/12/2017 : Oui
Date de mise en conformité : 01/01/1985
Abattement DBO5 atteint : Oui
Abattement DCO atteint : Oui
Abattement Ngl atteint : Sans objet
Abattement Pt atteint : Sans objet
Conforme en performance en 2017 : Oui

Réseau de collecte conforme (temps sec) : Non
Date de mise en conformité : 31/12/2021
Pourcentage de rejet direct de temps sec : 3.19%

Respect de la réglementation en 2016
 Respect de la réglementation en 2015
 Respect de la réglementation en 2014
 Respect de la réglementation en 2013
 Respect de la réglementation en 2012
 Respect de la réglementation en 2011

[précédent](#) | [suivant](#) | [accueil](#)

Source : MTES - ROSEAU - Novembre 2018

CRESPIN SE

Description de la station

Nom de la station : CRESPIN SE (Zoom sur la station)
Code de la station : 010438400000
Nature de la station : Urbain
Réglementation : Eau
Région : HAUTS-DE-FRANCE
Département : 59
Date de mise en service : 01/01/1981
Service instructeur : DDTM59
Maître d'ouvrage : NOREADE - Régie du SIDEN SIAN
Exploitant : REGIE NOREADE
Commune d'implantation : CRESPIN
Capacité nominale : 20000 EH
Débit de référence : 6000 m3/j
Autosurveillance validée : Validé
Traitement requis par la DERU :
 - Traitement secondaire
 - Dénitrification
 - Déphosphatation
+ Filières de traitement :

Agglomération d'assainissement

Code de l'agglomération : 010000159160
Nom de l'agglomération : CRESPIN
Commune principale : CRESPIN
Tranche d'obligations : [10 000 ; 100 000 [E
Taille de l'agglomération en 2017 : 14653 EH
Somme des charges entrantes : 14653 EH
Somme des capacités nominales : 20000 EH
+ Liste des communes de l'agglomération :

Chiffres clefs en 2017

Charge maximale en entrée : 14653 EH
Débit entrant moyen : 2132 m3/j
Production de boues : 209.88 tMS/an

Destinations des boues en 2017 (en tonnes de matières sèches par an) :



Absence de données

Chiffres clefs en 2016
 Chiffres clefs en 2015
 Chiffres clefs en 2014
 Chiffres clefs en 2013
 Chiffres clefs en 2012
 Chiffres clefs en 2011

Milieu récepteur

Bassin hydrographique : ARTOIS-PICARDIE
Type : Eau douce de surface
Nom : Rejet CRESPIN SE
Nom du bassin versant : Escaut

Zone Sensible : Escaut, Scarpe, Deûle, Sensée, Marque et Sambre
Sensibilité azote : Oui (Ar. du 22/02/2006)
Sensibilité phosphore : Oui (Ar. du 22/02/2006)
Consulter les zones sensibles

Voir le point de rejet (Double-cliquer sur le point pour l'effacer)

Conformité équipement au (31/12/2018 : prévisionnel) : Oui

Respect de la réglementation en 2017

Conforme en équipement au 31/12/2017 : Oui
Date de mise en conformité : 01/01/2006
Abattement DBO5 atteint : Oui
Abattement DCO atteint : Oui
Abattement Ngl atteint : Oui
Abattement Pt atteint : Oui
Conforme en performance en 2017 : Oui

Réseau de collecte conforme (temps sec) : Oui
Date de mise en conformité : 31/12/2006

Respect de la réglementation en 2016
 Respect de la réglementation en 2015
 Respect de la réglementation en 2014
 Respect de la réglementation en 2013
 Respect de la réglementation en 2012
 Respect de la réglementation en 2011

[précédent](#) | [suivant](#) | [accueil](#)

Source : MTES - ROSEAU - Novembre 2018

FRESNES SUR ESCAUT

Description de la station

Nom de la station : FRESNES SUR ESCAUT (Zoom sur la station)
Code de la station : 014026100000
Nature de la station : Urbain
Réglementation : Eau
Région : HAUTS-DE-FRANCE
Département : 59
Date de mise en service : 01/07/1998
Service instructeur : DDTM59
Maître d'ouvrage : SYND INTERCOM ASSAINISS REGION D
Exploitant : EAU ET FORCE (ANZIN)
Commune d'implantation : FRESNES-SUR-ESCAUT
Capacité nominale : 36533 EH
Débit de référence : 14472 m3/j
Autosurveillance validée : Validé
Traitement requis par la DERU :
 - Traitement secondaire
 - Dénitrification
 - Déphosphatation
+ Filières de traitement :

Agglomération d'assainissement

Code de l'agglomération : 010000159253
Nom de l'agglomération : FRESNES-SUR-ESCAUT
Commune principale : FRESNES-SUR-ESCAUT
Tranche d'obligations : [10 000 ; 100 000 [E
Taille de l'agglomération en 2017 : 36771 EH
Somme des charges entrantes : 36771 EH
Somme des capacités nominales : 36533 EH
+ Liste des communes de l'agglomération :

Chiffres clefs en 2017

Charge maximale en entrée : 36771 EH
Débit entrant moyen : 4007 m3/j
Production de boues : 693.00 tMS/an

Destinations des boues en 2017 (en tonnes de matières sèches par an) :



Absence de données

Chiffres clefs en 2016
 Chiffres clefs en 2015
 Chiffres clefs en 2014
 Chiffres clefs en 2013

Milieu récepteur

Bassin hydrographique : ARTOIS-PICARDIE
Type : Eau douce de surface
Nom : Rejet FRESNES SUR ESCAUT
Nom du bassin versant : Escaut

Zone Sensible : Escaut, Scarpe, Deûle, Sensée, Marque et Sambre
Sensibilité azote : Oui (Ar. du 22/02/2006)
Sensibilité phosphore : Oui (Ar. du 22/02/2006)
Consulter les zones sensibles

Voir le point de rejet (Double-cliquer sur le point pour l'effacer)

Conformité équipement au (31/12/2018 : prévisionnel) : Oui

Respect de la réglementation en 2017

Conforme en équipement au 31/12/2017 : Oui
Date de mise en conformité : 31/12/2007
Abattement DBO5 atteint : Oui
Abattement DCO atteint : Oui
Abattement Ngl atteint : Oui
Abattement Pt atteint : Oui
Conforme en performance en 2017 : Oui

Réseau de collecte conforme (temps sec) : Oui
Date de mise en conformité : 01/01/2017

Respect de la réglementation en 2016
 Respect de la réglementation en 2015
 Respect de la réglementation en 2014
 Respect de la réglementation en 2013

[précédent](#) | [suivant](#) | [accueil](#)

Source : MTES - ROSEAU - Novembre 2018

SAINT SAULVE

Description de la station

Nom de la station : SAINT SAULVE (Zoom sur la station)
Code de la station : 010794900000
Nature de la station : Urbain
Réglementation : Eau
Région : HAUTS-DE-FRANCE
Département : 59
Date de mise en service : 31/12/1973
Service instructeur : DDTM59
Maître d'ouvrage : SI D'ASSAINISSEMENT DE VALENCIENNES
Exploitant : EAU ET FORCE (ANZIN)
Commune d'implantation : SAINT-SAULVE
Capacité nominale : 1800 EH
Débit de référence : 508 m3/j
Autosurveillance validée : Validé
Traitement requis par la DERU :
 - Traitement approprié
 + Filières de traitement :

Agglomération d'assainissement

Code de l'agglomération : 010000159544
Nom de l'agglomération : SAINT-SAULVE
Commune principale : SAINT-SAULVE
Tranche d'obligations : [200 ; 2 000] EH
Taille de l'agglomération en 2017 : 683 EH
Somme des charges entrantes : 683 EH
Somme des capacités nominales : 1800 EH
 + Liste des communes de l'agglomération :

Chiffres clefs en 2017

Charge maximale en entrée : 683 EH
Débit entrant moyen : 209 m3/j
Production de boues : 10.32 tMS/an

Destinations des boues en 2017 (en tonnes de matières sèches par an) :



Chiffres clefs en 2016
 Chiffres clefs en 2015
 Chiffres clefs en 2014
 Chiffres clefs en 2013
 Chiffres clefs en 2012
 Chiffres clefs en 2011

Milieu récepteur

Bassin hydrographique : ARTOIS-PICARDIE
Type : Eau douce de surface
Nom : Rejet SAINT SAULVE
Nom du bassin versant : Escaut

Zone Sensible : Escaut, Scarpe, Deûle, Sensée, Marque et Sambre
Sensibilité azote : Oui (Ar. du 22/02/2006)
Sensibilité phosphore : Oui (Ar. du 22/02/2006)
 Consulter les zones sensibles

Voir le point de rejet (Double-cliquer sur le point pour l'effacer)

Conformité équipement au (31/12/2018 : prévisionnel) : Oui

Respect de la réglementation en 2017

Conforme en équipement au 31/12/2017 : Oui
Conforme en performance en 2016 : Oui

Respect de la réglementation en 2016
Respect de la réglementation en 2015
Respect de la réglementation en 2014
Respect de la réglementation en 2013
Respect de la réglementation en 2012
Respect de la réglementation en 2011

[précédent](#) | [suivant](#) | [accueil](#)

Source : MTES - ROSEAU - Novembre 2018

SAULTAIN

Description de la station

Nom de la station : SAULTAIN (Zoom sur la station)
Code de la station : 010251300000
Nature de la station : Urbain
Réglementation : Eau
Région : HAUTS-DE-FRANCE
Département : 59
Date de mise en service : 31/12/2005
Service instructeur : DDTM59
Maître d'ouvrage : SIVOM ASSAINIS SAULTAIN ESTREUX
Exploitant : SIVOM ASSAINIS SAULTAIN ESTREUX
Commune d'implantation : SAULTAIN
Capacité nominale : 5833 EH
Débit de référence : 2112 m3/j
Autosurveillance validée : Validé
Traitement requis par la DERU :
 - Traitement secondaire
 + Filières de traitement :

Agglomération d'assainissement

Code de l'agglomération : 010000159557
Nom de l'agglomération : SAULTAIN
Commune principale : SAULTAIN
Tranche d'obligations : [2 000 ; 10 000] EH
Taille de l'agglomération en 2017 : 7443 EH
Somme des charges entrantes : 7443 EH
Somme des capacités nominales : 5833 EH
 + Liste des communes de l'agglomération :

Chiffres clefs en 2017

Charge maximale en entrée : 7443 EH
Débit entrant moyen : 790 m3/j
Production de boues : 98.30 tMS/an

Destinations des boues en 2017 (en tonnes de matières sèches par an) :



Chiffres clefs en 2016
 Chiffres clefs en 2015
 Chiffres clefs en 2014
 Chiffres clefs en 2013
 Chiffres clefs en 2012
 Chiffres clefs en 2011

Milieu récepteur

Bassin hydrographique : ARTOIS-PICARDIE
Type : Eau douce de surface
Nom : Rejet SAULTAIN
Nom du bassin versant : Escaut

Zone Sensible : Escaut, Scarpe, Deûle, Sensée, Marque et Sambre
Sensibilité azote : Oui (Ar. du 22/02/2006)
Sensibilité phosphore : Oui (Ar. du 22/02/2006)
 Consulter les zones sensibles

Voir le point de rejet (Double-cliquer sur le point pour l'effacer)

Conformité équipement au (31/12/2018 : prévisionnel) : Oui

Respect de la réglementation en 2017

Conforme en équipement au 31/12/2017 : Oui
Date de mise en conformité : 31/12/2005
Abattement DBO5 atteint : Oui
Abattement DCO atteint : Oui
Abattement Ngl atteint : Sans objet
Abattement Pt atteint : Sans objet
Conforme en performance en 2017 : Oui

Réseau de collecte conforme (temps sec) : Oui
Date de mise en conformité : 31/12/2017

Respect de la réglementation en 2016
Respect de la réglementation en 2015
Respect de la réglementation en 2014
Respect de la réglementation en 2013
Respect de la réglementation en 2012
Respect de la réglementation en 2011

[précédent](#) | [suivant](#) | [accueil](#)

Source : MTES - ROSEAU - Novembre 2018

Situation projetée sur les réseaux potable et d'assainissement

Le PLUi prévoit une augmentation de population avec + 10 000 ménages à l'horizon 2030. L'arrivée de nouveaux ménages en lien avec la densification des zones urbaines et l'urbanisation des zones AU va engendrer des consommations en eau supplémentaires, ainsi que plus de rejets d'eaux usées.

D'après l'agence de l'eau Artois-Picardie (<http://www.eau-artois-picardie.fr/aides-et-redevances-prix-de-leau/la-facture-deau-expliquee>), la consommation d'eau est de 22 m3/an pour une personne âgée seule, 42 m3/an pour une famille parentale, 54 m3/an pour un couple sans enfants, 85 m3/an pour une famille de 2 parents et 2 enfants. Sachant que la taille moyenne des ménages de la CAVM est de 2.3 personnes (Insee, 2015), on considèrera une moyenne de consommation d'eau de 55 m3/an par ménage (soit 150 litre par jour).

Ainsi, à l'horizon 2030, c'est environ 550 000m3 d'eau supplémentaires qui seront consommés par an sur le territoire de la CAVM.

Ces calculs ne prennent en compte que la consommation des ménages, mais le PLUi de la CAVM permet aussi l'accueil de nouvelles entreprises, potentiellement très consommatrices en eau et prévoit une hausse de 14 000 emplois entre 2014 et 2030.

D'après les données disponibles sur le périmètre du SEV, la capacité est la suivante :

Périmètre	Prélèvement autorisé (m3 / j) [A]	Rendement [B]	Distribution maximale d'eau potable pour la consommation [C] = A * B	Population maximale [D] = C / 150 l (*)	Population au Existante [E]	Réserve de développement [F] = D - E
SEV	50 800 m3/j Source : RPQS 2016	78 % Source : RPQS 2016	39 624 m3/j	264 160	200 968 Source : RPQS 2016	63 192

La capacité met en évidence une potentielle réserve de développement de 63 192 habitants, ce qui est largement suffisant pour accueillir les 7500 ménages que devrait accueillir le SEV (environ 3/4 des besoins projetés).

Sur le périmètre de Noreade, les éléments en notre possession ne permettent pas de faire la projection.

L'épisode de canicule de juin 2019 avec les châteaux d'eau à sec (incivilité/pic de demande...) rappelle toutefois une situation de vigilance au regard de la ressource en eau.

En matière d'assainissement, l'apport de population et le développement d'activités économiques va générer là aussi une demande supplémentaire. D'après les données disponibles en matière de traitement des eaux usées en 2017 (cf ci-avant), les stations de Bruay sur Escaut, Crespin, Saint Saulve disposent de capacité de traitement nominal supplémentaire (*delta entre la somme des charges entrantes et la somme des capacités nominales*). Les stations d'Onnnaing, Beuvrages et Fresnes sur Escaut sont à l'équilibre. Les stations de Valenciennes et de Saultain présentent une

situation de surcharge par rapport à la capacité de traitement nominale mais sont identifiées comme « station conforme en équipement et performance ».

Des travaux de modernisation de la STEP de Valenciennes sont programmés en 2018, 2019 pour améliorer le fonctionnement des installations (traitement des boues, système amonair, systèmes de pré-traitement...